

AMFM



représentés par le.

COPIL

Comité de pilotage

pour la mise en œuvre

des déchèteries régionales

RDJ

Réseau des déchèteries régionales du Jura

Etude d'avant-projet – Rapport du COPIL

7 novembre 2012 – Présentation à l'AJC

J. Gerber – président du COPIL

Contenu

- Rôles des différents acteurs
- Organisation du projet
- De quoi parle-t-on?
- Réponse à un besoin?
- Objectifs de l'étude du COPIL
- Le concept RDJ
- Estimation des coûts
- Résultats de la consultation
- Conclusions

Rôles des différents acteurs

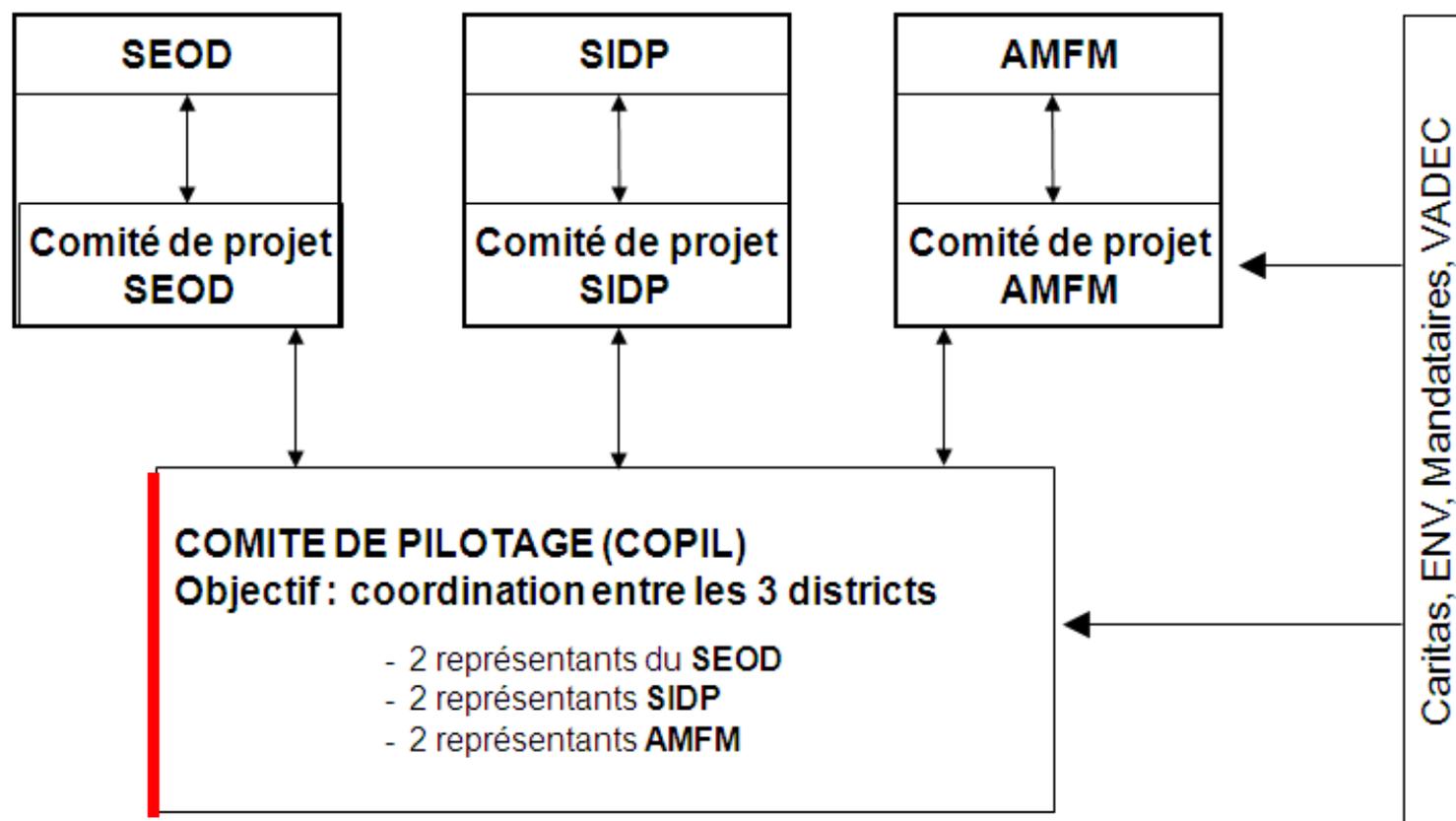
- CH => Lignes directrices et statistiques
- RCJU (ENV) => Haute surveillance
- Communes => Organisent et réglementent le tri, la collecte et le transport / Loi sur les déchets / Police des déchets
- "Syndicats" => Délégations de compétences des communes
- Privés => Chacun veille à la réduction des déchets

Décisions du Gouvernement

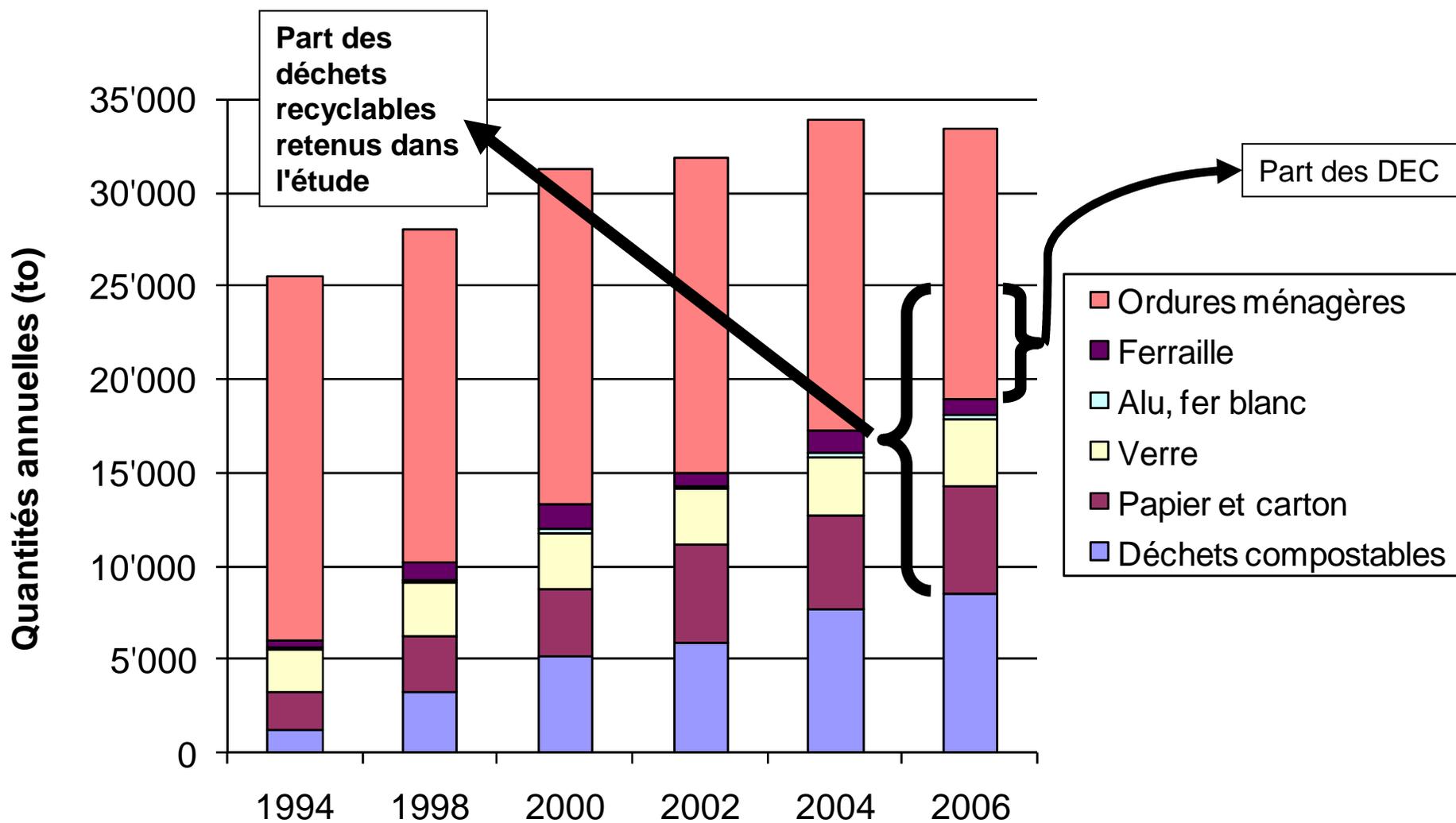
séance N° 28, du 1^{er} septembre 2009

1. Mettre en place des déchèteries régionales gérant la valorisation d'environ 15 catégories principales de déchets recyclables
2. Uniformiser les règlements communaux des déchets
3. Confier la mise en oeuvre des déchèteries régionales aux collectivités publiques actives dans ce domaine (SEOD, SIDP, AMFM)
4. Inscrire le nouveau concept dans le PGD
- (5) Préciser le coût de réalisation du concept d'un EcoMobile

Organisation de la mise en place des déchèteries régionales



Recensement déchets JU



Rappel de base: Ne pas confondre déchèterie et écopoint !!!

Une déchèterie est un endroit clôturé et contrôlé avec des heures d'ouverture fixes



Un écopoint est un endroit «ouvert», non surveillé en continue (horaire variable)

Situation actuelle

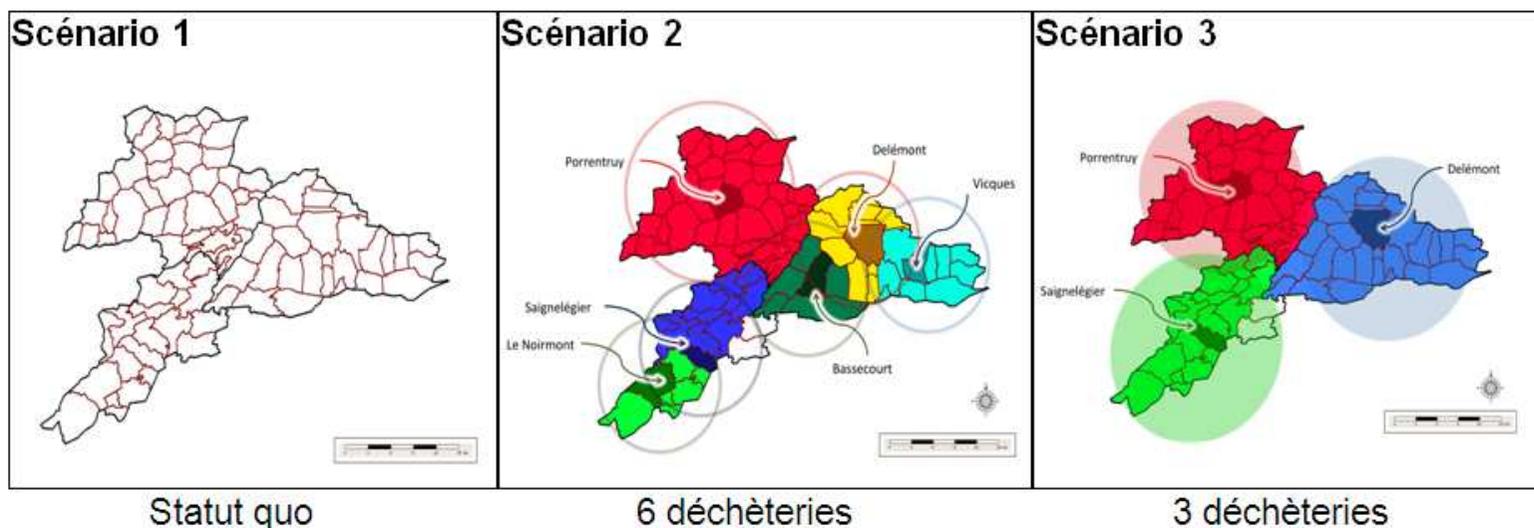
(multiplicité des filières)

- DUC => Commune (CJ)VADEC
- DEC => Commune, Centres de tri (CJ)VADEC
- Ferraille, alu, fer blanc => FerroRecycling, Centres de tri, ferrailleurs
- Verre => VetroRecycling, Centres de tri, génie civil
- Papier et carton => Contrat-cadre, Ecoles
- Déchets végétaux => ~ 29 installations de traitement

Rappel des conclusions du groupe de travail cantonal

Rapport final du GT temporaire "Gestion des déchets et développement durable"

à l'intention du Gouvernement



Objectifs de l'étude:

- 1) Approfondir le principe de la mise en place d'une à deux déchèteries régionales par district
- 2) Garantir l'uniformité de la démarche au niveau cantonal (règlements, infrastructure, tarifs...)
- 3) Présenter un concept aux communes pour qu'elles puissent se positionner

Concept du RDJ

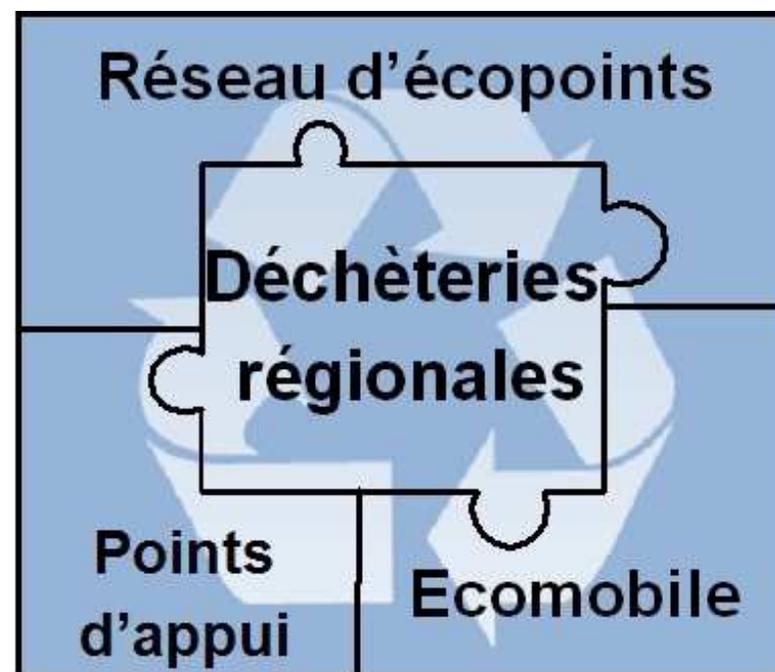
- repose sur **4 types d'infrastructures ou de services complémentaires**

⇒ les déchèteries régionales

⇒ les points d'appui

⇒ les écopoints en réseau

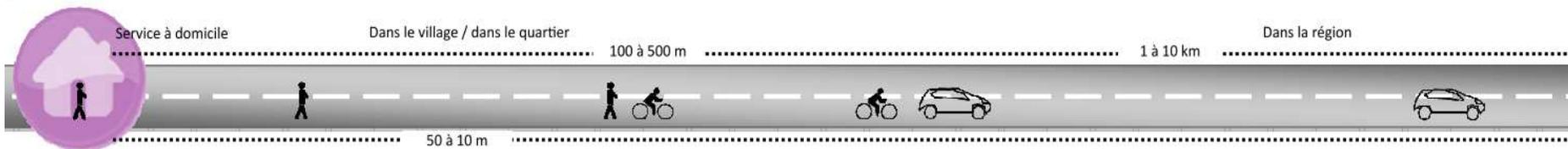
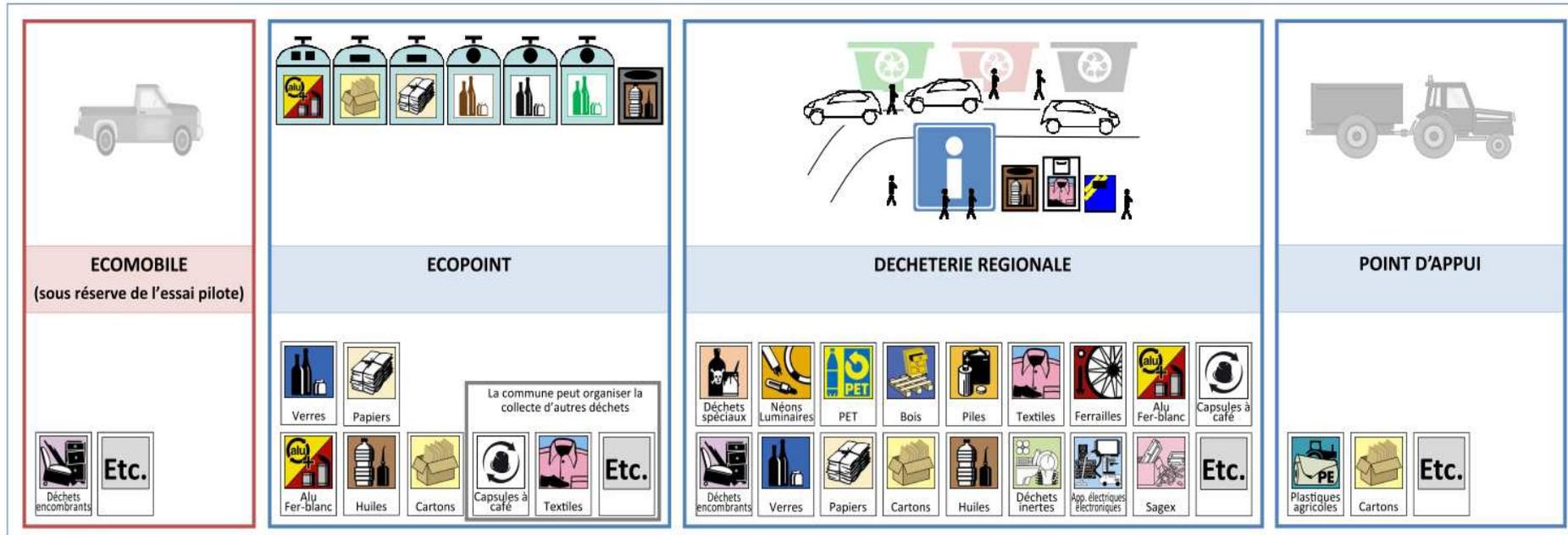
⇒ l'Ecomobile



Concept du RDJ

Un déchet = un rythme de production = un moyen de collecte approprié

Concept RDJ - Usage des infrastructures de collecte



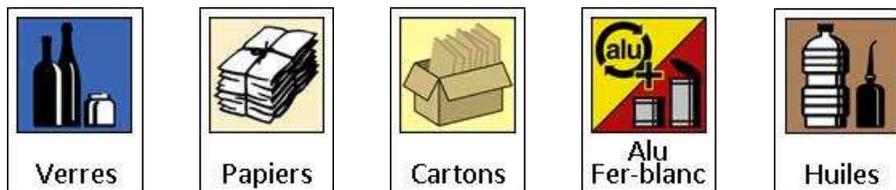
➤ Les déchèteries régionales

- Professionnalisation du personnel
- Disponibilité élargie
- Performance de tri
- Sécurité des usagers
- Qualité des filières
- Etc.



➤ Les écopoints en réseau

- Dessertes de proximité pour utilisateurs
- Collectes des 5 principales filières

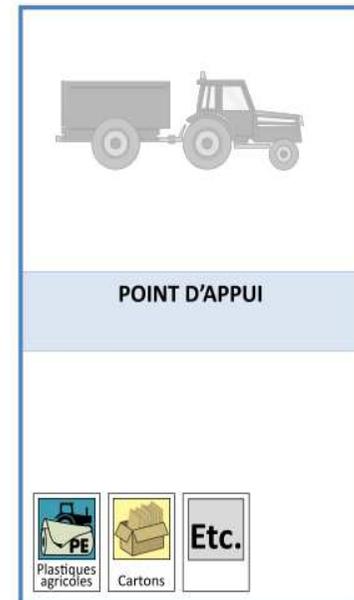


- Possibilité aux communes de compléter la gamme des déchets



➤ Les points d'appui

- Possibilité de décentraliser quelques collectes (plastique balles rondes, carton, etc.)
- Possibilités d'utiliser en complémentarité des infrastructures actuelles



➤ L'EcoMobile

- Service de collecte des déchets à domicile
- Prise en considération des aspects sociaux
- Etude pilote en cours
- Support logistique aux déchèteries et écopoints



Situation future

(simplification des filières et du système pour le citoyen)

- DUC => Commune (CJ)VADEC
 - DEC => Déchèterie régionale
 - Ferraille => Déchèterie régionale
 - Alu, fer blanc => Déchèterie régionale
 - Verre => Déchèterie régionale
 - Papier/carton => Déchèterie régionale
 - Autres recyclables => Déchèterie régionale
- + Ecopoints pour la prestation de proximité
+ Points d'appui avec infrastructures existantes
+ EcoMobile
- } RDJ

Gouvernance

- **Une gestion opérationnelle au niveau des districts**
La délégation de compétence serait confiée au **SCFM**, au **SEOD** et au **SIDP** pour mettre en œuvre le concept du RDJ dans leurs périmètres respectifs (Maîtrise d’Ouvrage des projets, investissements, propriété des biens immobiliers et du matériel, gestionnaire).
- **Un organe de coordination entre les districts**
Celui-ci n’aurait pas de compétence exécutive et serait composé de représentants de chaque district. Il serait chargé de maintenir les synergies entre les districts et de veiller à ce que les lignes directrices du RDJ soient appliquées de manière harmonieuse.

Coûts estimatifs du projet

Hypothèses considérées:

- structure du RDJ selon le présent rapport,
- toutes les communes adhèrent au RDJ,
- répartition des coûts selon le nombre d'habitants de chaque commune,
- même quantité de déchets produits par habitant et par an dans chaque district,
- même répartition des apports entre les écopoints et les déchèteries dans chaque district,
- le coût des services commandés à l'écomobile sont compris dans le coût de fonctionnement des écopoints, des déchèteries et des points d'appui,
- les déchets non urbains repris par le RDJ sont taxés de sorte à couvrir leur coût d'élimination et n'ont par conséquent pas d'influence dans le bilan.

coût d'investissement

Au stade actuel des estimations les investissements bruts se montent à:

CHF 11 millions

restent réservés:

- *Les conditions finales d'achats des sites (terrains)*
- *Les projets et devis*
- *Les offres des entreprises*
- *Les subventions et autres apports financiers*

Au stade actuel des estimations basées sur toutes les hypothèses, le coût du RDJ est de:

CHF 28.50 / hab. x an si tous les coûts sont répartis à l'échelle cantonale

CHF 24.50 / hab. x an si les coûts sont considérés que sur le district de Delémont

CHF 29.00 / hab. x an si les coûts sont considérés que sur le district de Porrentruy

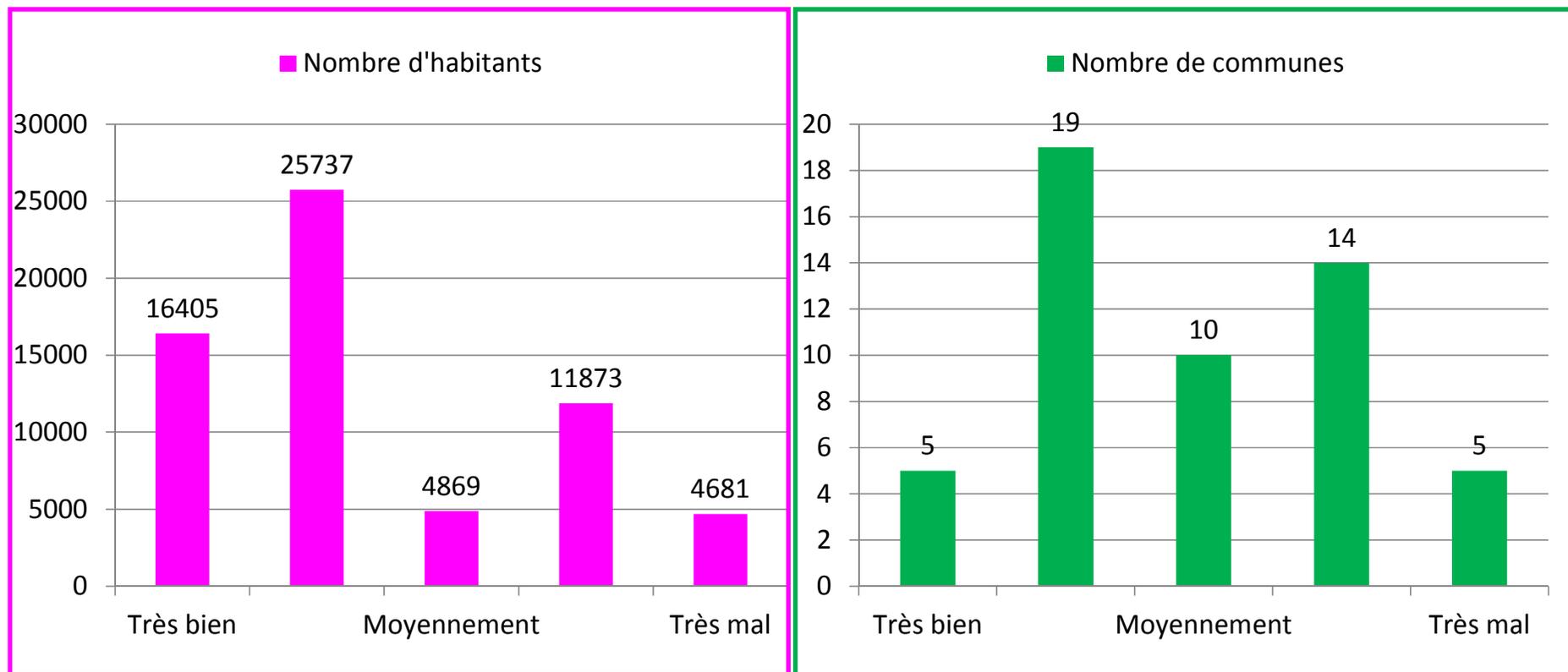
CHF 42.00 / hab. x an si les coûts sont considérés que sur le district des Franches-Mtgnes

→ Nb habitants

→ Nb communes

Questionnaire aux communes

Les prestations prévues par le RDJ correspondent-elles aux besoins de votre commune?



→ Nb habitants

→ Nb communes

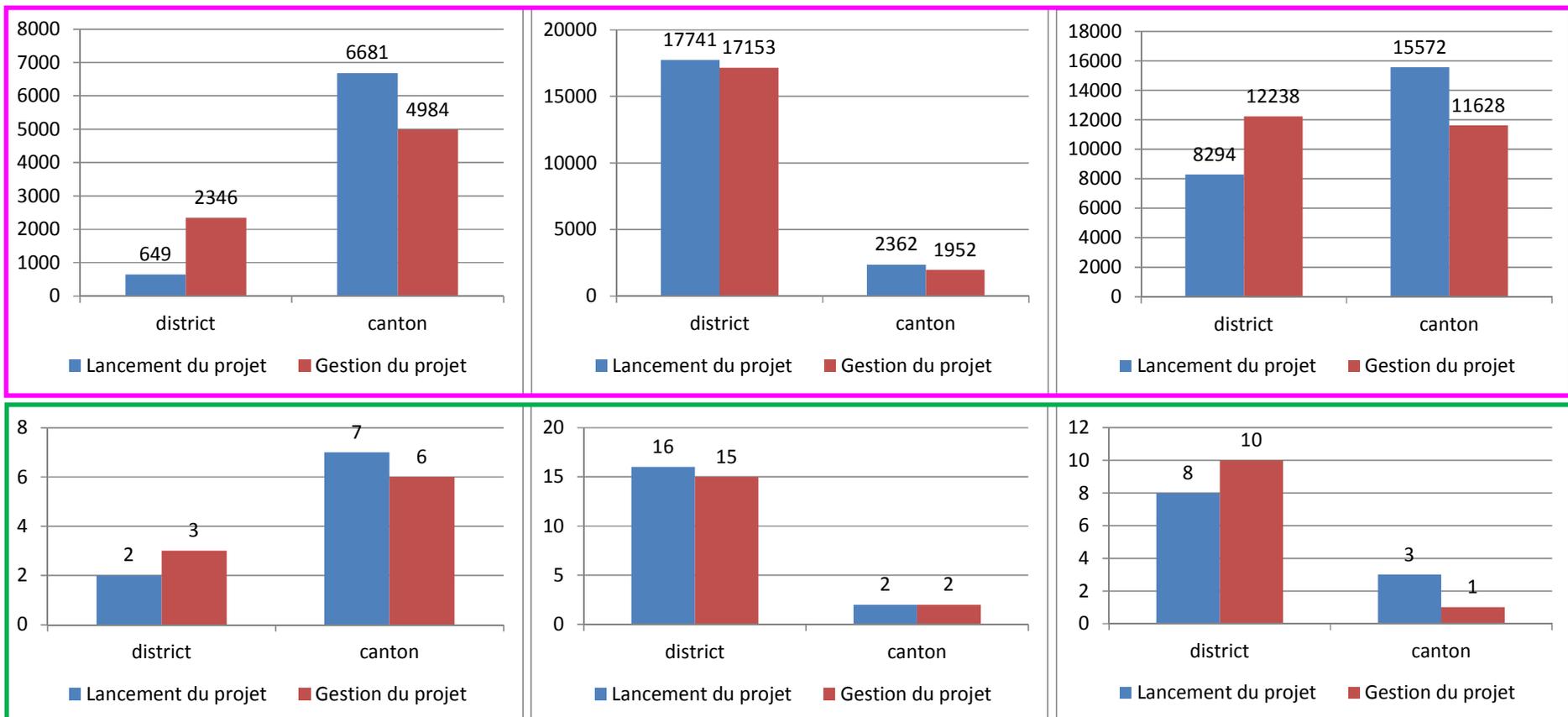
Questionnaire aux communes

A quel niveau doivent être gérés la maîtrise d'ouvrage et la propriété des infrastructures ?

Franches-Montagnes

SIDP

SEOD



→ Nb habitants

→ Nb communes

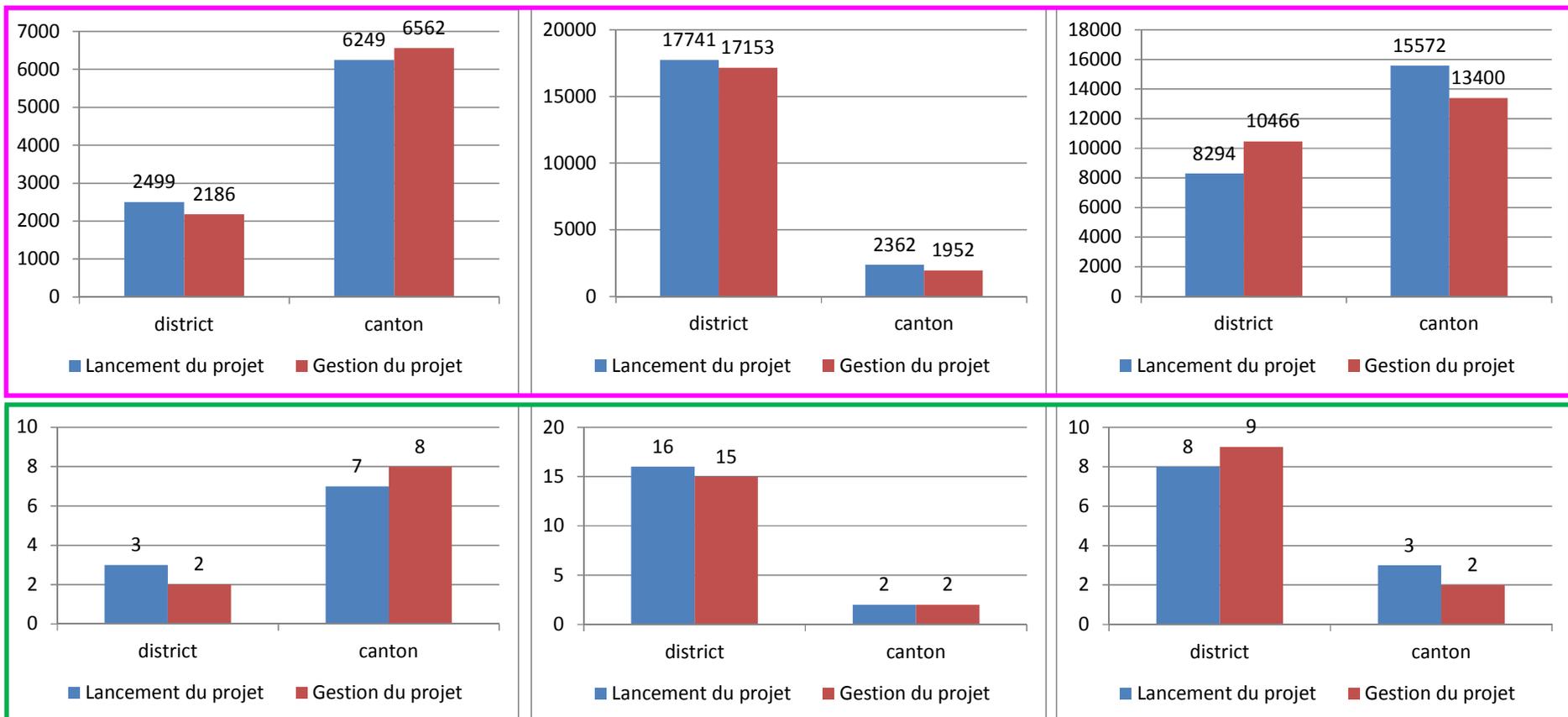
Questionnaire aux communes

A quel niveau la gestion opérationnelle du réseau doit-elle être maîtrisée?

Franches-Montagnes

SIDP

SEOD



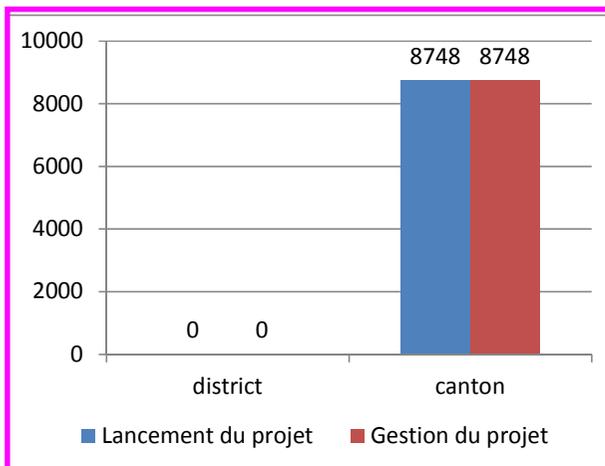
→ Nb habitants

→ Nb communes

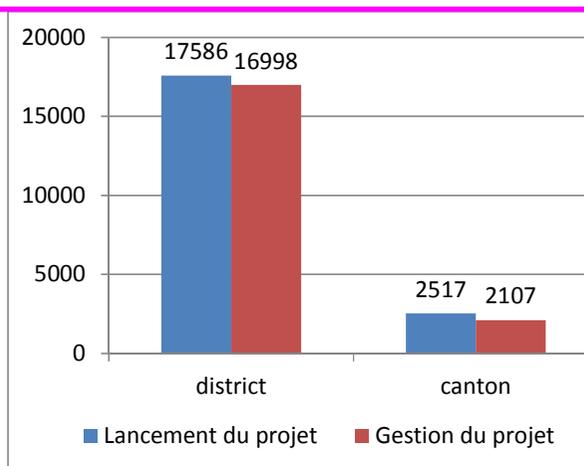
Questionnaire aux communes

A quel niveau faut-il répartir les coûts?

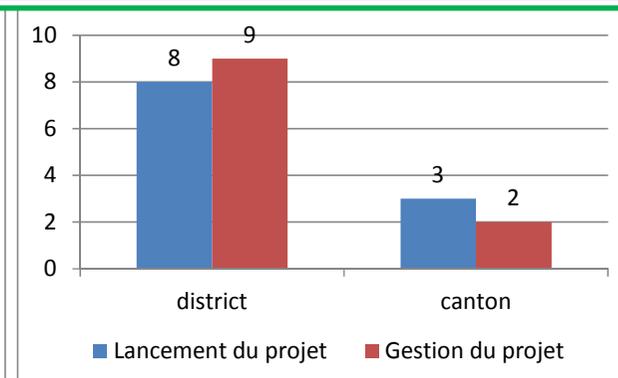
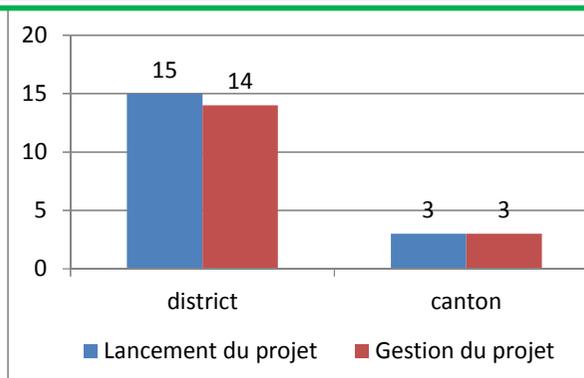
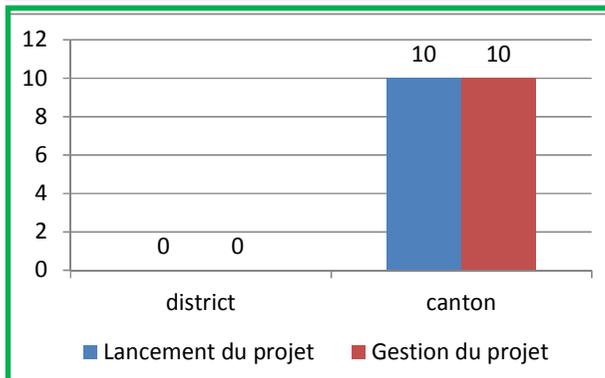
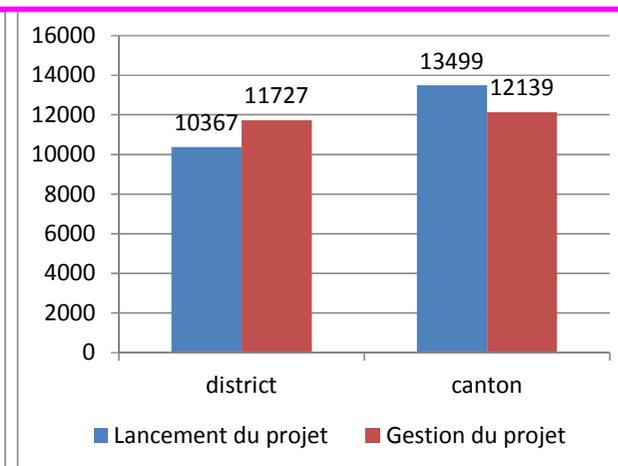
Franches-Montagnes



SIDP



SEOD



Questionnaire aux communes

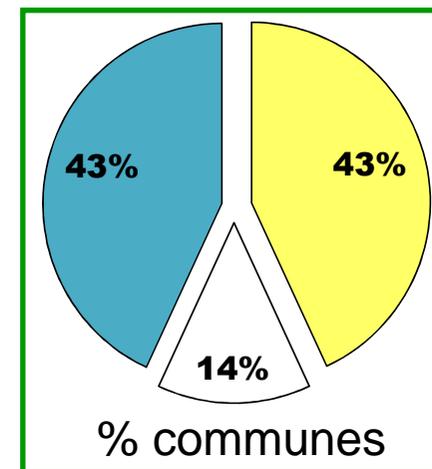
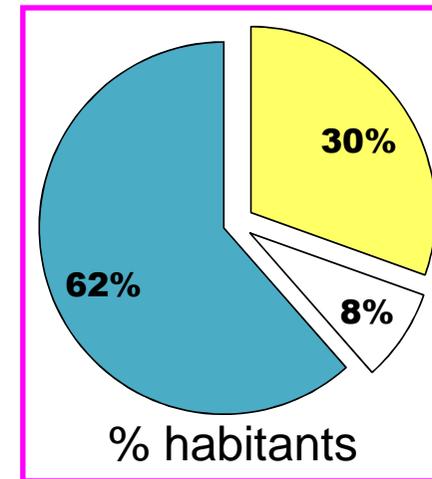
Autres remarques / commentaires

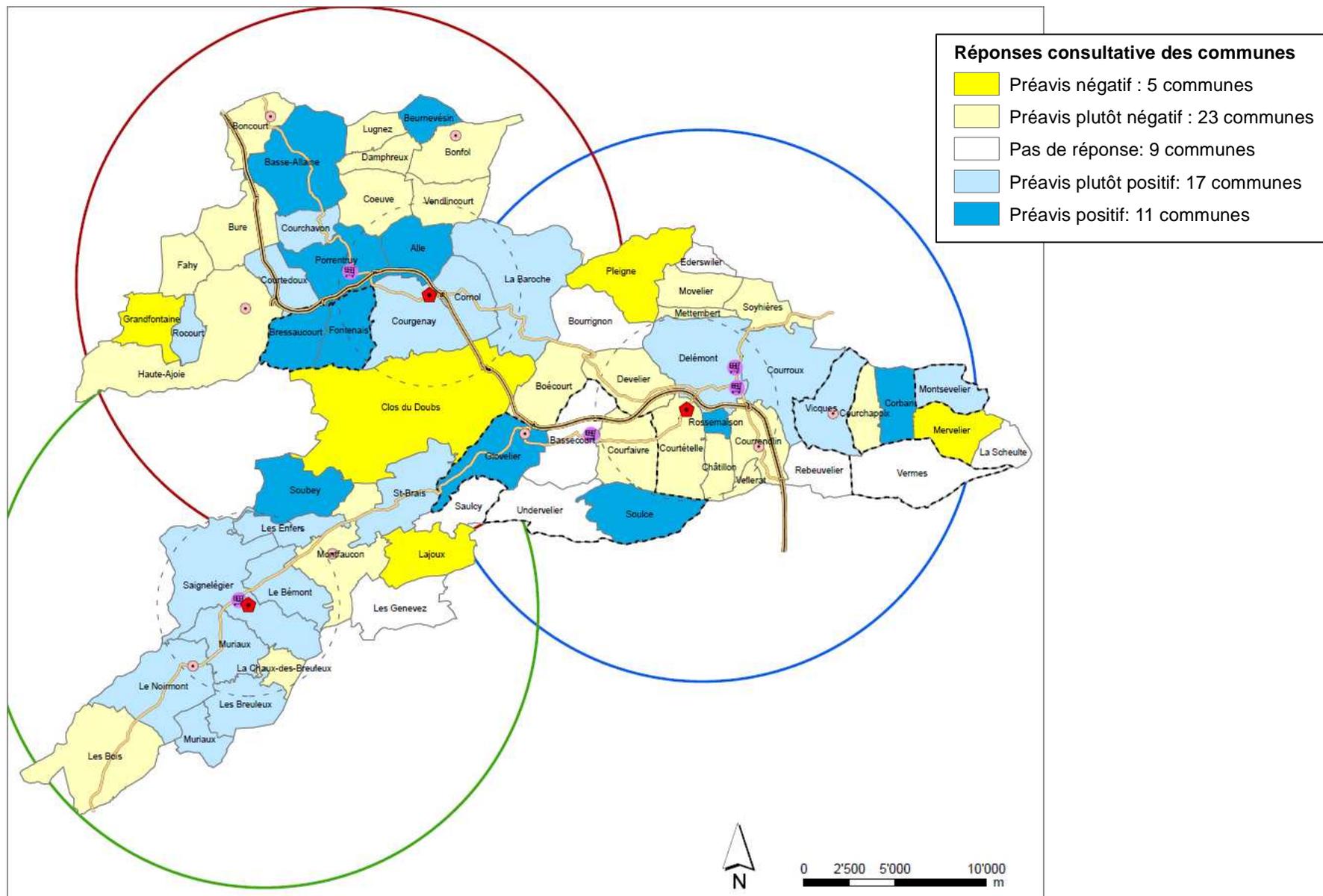
- Eviter une nouvelle structure de gestion trop complexe
- Deux niveaux de gouvernance, 1 par district + organe de coordination
- Accessibilité aux personnes âgées (mobilité en générale)
- Pourquoi ne pas avoir pris les déchets verts dans le RDJ
- Ce projet réduit l'offre actuelle, préférence à la proximité
- Mieux démontrer le rapport prestations / coûts
- Maximiser le nombre d'adhérents pour réduire les coûts
- Harmoniser un maximum de chose (règlement, tarif, etc)
- Permettre au citoyens de passer d'un site à l'autre
- Mieux expliquer au citoyens les avantages du projet
- Expliquer le concept RDJ ! (déchèterie, écopoints, points d'appui et Ecomobile)
- Elargir le RDJ à des tâches d'information sur les déchets

Questionnaire aux communes

Quel préavis votre commune donne-t-elle quant à l'adhésion au RDJ?

- Préavis négatif : 5 communes
- Préavis plutôt négatif : 23 communes
- Préavis négatif: 21'443 hab.
- Pas de réponse: 9 communes
- Pas de réponse: 5'682 hab.
- Préavis plutôt positif: 17 communes
- Préavis positif: 11 communes
- Préavis positif: 43'366 hab.





Calendrier suite:

1. Consultation des communes
 - préavis d'adhésion ou non au RDJ
 - choix du modèle de gouvernance.
2. Remise par le COPIL du rapport d'avant-projet final.
3. Vote des communes pour l'adhésion au projet (engagement à déléguer leurs compétences dès la réalisation des infrastructures).
4. Délégation de compétences aux périmètres pour mener la phase de projet.
5. Création de l'organe de coordination (réaliser les projets, travailler en réseau, coordonner la gestion des infrastructures).
6. Etudes de projet par les périmètres, avec l'appui de l'organe de coordination.
7. Mise à l'enquête.
8. Construction / achat des infrastructures du RDJ par les périmètres.
9. Gestion des ouvrages par les périmètres.

Conclusions:

- 1) Consultation globalement positive, mais sans enthousiasme débordant de l'ensemble des communes
- 2) Appréciations différentes entre les districts (concept, besoin, organisation)
- 3) Globalement le projet répond toujours à un réel besoin
- 4) Projet novateur pour les communes jurassiennes car il permettra de garantir l'uniformité de la démarche au niveau cantonal
- 5) Projet augmentera la qualité du service pour un coût contrôlé
- 6) Projet participatif (des communes pour les communes qui respecte les rythmes et les processus communaux)